

Informations de base	
2020/2734(RPS)	Procédure terminée
RPS - Actes d'exécution	
Résolution sur le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II, III et IV du règlement (CE) n° 396/2005 en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de cycloxydim, de flonicamide, d'haloxyfop, de mandestrobine, de mépiquat, de <i>Metschnikowia fructicola</i> , souche NRRL Y-27328, et de prohexadione présents dans ou sur certains produits	
Subject	
3.10.10 Alimentation, législation alimentaire	
4.60.04.04 Sûreté alimentaire	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/2734(RPS)
Type de procédure	RPS - Actes d'exécution
Sous-type de procédure	Comitologie avec contrôle
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/9/03641